

Etude de cas



Gestion de la race chevaline - partie 1

Contexte

Les règles de gestion sont les suivantes :

- un cheval est identifié par ses caractéristiques de naissance :
- un numéro d'enregistrement auprès de la société des courses,
- une date
- une mère toujours identifiée,
- une race,
- une couleur,
- un sexe,
- un lieu de naissance
- un cheval est la propriété, à une date donnée, d'un propriétaire ou d'un ensemble de propriétaires regroupés en société.
- un cheval est entraîné, à une date donnée, par un entraîneur qui peut lui-même être propriétaire.
- le propriétaire (ou l'entraîneur) est identifié par un numéro, une adresse (rue, ville, code postal).
- un cheval est suivi par un vétérinaire, chargé à des dates données d'établir ses vaccinations.

Travail à faire:

Concevoir et réaliser le Modèle conceptuel des données à l'aide de votre outil de conception préféré.